Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260211-2026_02_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

13/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	25
Présents	22
Absents représentés	2
Absent excusé	1

L'an deux mil vingt-six, le onze février à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le cinq février deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie, M. ROULLIT Benjamin, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme GEFFRAULT Laurence, Mme CHARBAUX Delphine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. PANAGET Thierry, M. GENTILLEAU Damien, M. GILAUX Thierry, Mme BIARDEAU Anne-Sophie ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONLIBERT Eric à Mme CHARBAUX Delphine, M. CHARLIER Thierry à M. DUFLOS Benoît
Excusé(s) : M. DAUMER Alain ;

Secrétaire de séance : Mme PIROT Sandrine ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Majorité	*20*	*3*	*1*	*0*

2026-02-12 - DECISIONS BUDGETAIRES - Vote du budget primitif principal 2026 Commune

Rapporteur : Loïc BLOUIN

Lors de sa séance du 21 janvier 2026, le conseil municipal a pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires. La commission de finances, réunie le 3 février 2026, a examiné le projet de budget primitif. Dans la continuité des présentations jointes à la convocation et faites, en séance, le budget primitif 2026 présente les équilibres suivants :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 263 884,79 €	5 263 884,79 €
INVESTISSEMENT	5 126 713,68 €	5 126 713,68 €
TOTAL	10 390 598,47 €	10 390 598,47 €

Ce budget est présenté en annexes 1 et 1a.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants ;

Vu l'article L.2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260211-2026_02_12-DE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2026.01.08 du 21 janvier 2026 relative au débat d'orientations budgétaires ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 3 février 2026 ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide par 20 voix pour, 3 voix contre (T. PANAGET, D. GENTILLEAU, AS. BIARDEAU) et 1 abstention (T. GILAUX), vote à main levée :

- D'APPROUVER le budget primitif 2026 du budget principal Commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 263 884,79 € en section de fonctionnement et de 5 126 713,68 € en section d'investissement tel que présenté en annexes 1 et 1a ;
- D'APPROUVER les opérations d'ordre dont les montants figurent dans le document budgétaire et qui sont relatives notamment aux :
  - Amortissements des biens immobilisés et des subventions d'équipement versées,
  - Reprises des subventions d'investissement reçues,
  - Intégration des frais d'études et frais d'insertion suivis de réalisation
- DE PROCEDER à la neutralisation totale des amortissements portant sur les subventions d'équipement versées ;
- D'APPROUVER le montant de la subvention de fonctionnement à verser au CCAS, soit 42 300 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Mme Sandrine PIROT